



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Initiative

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 13-1N1-003

Déposé le : 27-08-13

Scanné le : _____

Art. 127 à 129 LGC L'initiative permet à un député de proposer un projet de loi, de décret ou de révision constitutionnelle partielle, de proposer d'exercer le droit d'initiative du canton auprès de l'Assemblée fédérale ou encore de proposer l'exercice du droit de référendum par le Canton. Elle touche à une compétence propre du GC.

Elle peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit l'initiant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de l'initiative à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de l'initiative ; suite au vote du GC, elle est soit renvoyée au CE, soit classée.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre de l'initiative : Pour la suppression des jours-amende du Code Pénal Suisse (exercice du droit d'initiative du canton auprès de l'Assemblée Fédérale)

Texte déposé L'introduction des jours-amende dans la partie générale du Code pénal suisse a constitué l'un des aspects majeurs de la révision de 2007.

Or dès l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi, des doutes importants ont été exprimés sur les effets de ce système. Ces doutes se sont métamorphosés en conviction et critiques vives émises par la plupart des procureurs, magistrats, et politiques : ce système n'est pas assez répressif et n'a aucun effet dissuasif ! La population semble également être largement opposée à un système répressif considéré comme trop laxiste.

Le 5 juin 2008 (!), les Conseillers nationaux PLR Christian Lüscher et Isabelle Moret ont déposé au nom du groupe radical-libéral une initiative parlementaire qui demande de supprimer la peine pécuniaire ou de la rendre subsidiaire à la peine privative de liberté.

En avril 2012, le Conseil fédéral a adopté un message en vue de supprimer la peine pécuniaire avec sursis et rétablir les courtes peines privatives de liberté pour augmenter l'effet dissuasif des peines.

En novembre 2012, la Commission des affaires juridiques du Conseil national a chargé l'administration de lui soumettre un nouveau projet faisant entièrement disparaître les jours-amendes des sanctions prévues par le code pénal ainsi qu'un rapport sur les effets de ces peines dites pécuniaires... Le 16 août 2013, la même commission a finalement estimé qu'elle soutenait le principe d'une réintroduction des courtes peines de prison mais qu'elle tenait à conserver le système des jours-amendes.

A la rentrée politique 2013, il faut constater que le projet avance de manière difficile. Alors que le

système des peines pécuniaires semble faire la quasi-unanimité contre lui rien ne bouge.

Pendant ce temps les criminels continuent d'être soumis à un système laxiste et le canton de Vaud, singulièrement ses villes, sont de moins en moins sûres malgré l'action efficace de la police.

Le groupe PLR au Grand Conseil vaudois considère que la discussion doit être relancée dans le sens d'une plus grande clarté et se prononce clairement pour une suppression totale des jours-amendes. En vue aussi du débat qui s'annonce aux Chambres fédérales, il souhaite que le canton de Vaud exerce son droit d'initiative sur le plan fédéral pour faire valoir son sentiment et son appréciation de la situation sécuritaire.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

(b) renvoi à une commission sans 20 signatures

(c) prise en considération immédiate

Nom et prénom de l'auteur :

Blanc Mathieu - Surer Jean-Marie - Borloz Frédéric

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

The block contains three handwritten signatures in black ink. The top signature is the most prominent and appears to be 'Blanc Mathieu'. Below it are two other signatures, one of which is partially obscured by the 'Signature(s) :' label. The signatures are written in a cursive, somewhat stylized hand.

Liste des députés signataires – état au 28 août 2012

Aellen Catherine	Chappuis Laurent	Epars Olivier
Ansermet Jacques	Cherbuin Amélie	Favez Jean-Michel
Apothéloz Stéphanie	Chevalley Christine	Favrod Pierre-Alain
.Attinger Doepper Claire	Chevalley Isabelle	Ferrari Yves
Aubert Mireille	Chollet Jean-Luc	Freymond Cantone Fabienne
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Marc	Gander Hugues
Ballif Laurent	Christen Jérôme	Genton Jean-Marc
Bally Alexis	Christin Dominique-Ella	Germain Philippe
Bendahan Samuel	Collet Michel	Glauser Alice
Berthoud Alexandre	Cornamusaz Philippe	Glauser Nicolas
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Golaz Florence
Blanc Mathieu	Creteigny Gérald	Golaz Olivier
Bolay Guy-Philippe	Creteigny Laurence	Grandjean Pierre
Bonny Dominique-Richard	Crotfaz Brigitte	Grobéty Philippe
Borloz Frédéric	De Montmollin Martial	Grognuz Frédéric
Bory Marc-André	Debluë François	Guignard Pierre
Brélaz Daniel	Desmeules Michel	Haldy Jacques
Brélaz François	Despot Fabienne	Haury Jacques-André
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory	Hurni Véronique
Buffat Michaël	Divorne Didier	Induni Valérie
Butera Sonya	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Cachin Jean-François	Ducommun Philippe	Jaquier Rémy
Calpini Christa	Dupontet Aline	Jobin Philippe
Capt Gloria	Durussel José	Jungclaus Delarze Suzanne
Chapalay Albert	Duvoisin Ginette	Kappeler Hans Rudolf

Liste des députés signataires – état au 28 août 2012

Kernen Olivier	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Kunze Christian	Oran Marc	Schobinger Bastien
Labouchère Catherine	Papilloud Anne	Schwaar Valérie
Lachat Patricia	Payot François	Schwab Claude
Luisier Christelle	Pernoud Pierre-André	Sonnay Eric
Mahaim Raphaël	Perrin Jacques	Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves	Surer Jean-Marie
Manzini Pascale	Pillonel Cédric	Thuillard Jean-François
Marion Axel	Podio Sylvie	Tosato Oscar
Martinet Philippe	Probst Delphine	Treboux Maurice
Mattenberger Nicolas	Randin Philippe	Trolliet Daniel
Matter Claude	Rapaz Pierre-Yves	Tschopp Jean
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Uffer Filip
Meienberger Dantel	Renaud Michel	Vallat Patrick
Meldem Martine	Rey-Marion Aliette	Venezelos Vassilis
Melly Serge	Rezso Stéphane	Voilet Claude-Alain
Meyer Roxanne	Riesen Werner	Voilet Pierre
Miéville Michel	Rochat Nicolas	Vuarnoz Annick
Modoux Philippe	Romano Myriam	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard	Roulet Catherine	Weber-Jobé Monique
Montangero Stéphanie	Roulet-Grin Pierrette	Wehrli Laurent
Mossi Michele	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Neiryck Jacques	Ruch Daniel	Wyssa Claudine
Neyroud Maurice	Ruiz Rebecca	Yersin Jean-Robert
Nicolet Jacques	Rydlö Alexandre	Züger Eric